

## COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix-sept, le quinze mai, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 9 mai 2017, s'est réuni à l'Hôtel de ville sous la présidence de Stéphanie PHAN THANH, Maire

**Etaient présents** : Pascal LOIRAT - Marie-Annick DURAND -Thierry de LORGERIL - Françoise JOUNIER  
Luc PORTET - Catherine LACROIX - Bernard MACE - Anouk PAOLOZZI-DABO - Frédéric DUNET  
Jacques GUIHENEUF - Laurent BOULO - Chantal DEMY - Laurent CHASSAING - Patrice GUIHARD  
Joseph GAULTIER - Gwénaëlle MORVAN - Nicolas CRIAUD - Laurence LEPINE - Joëlle URVOIS  
Anne-Martine GUILLOUX - Marie-Line MOREAU - Hélène CHALLIER - Hervé NAËL - Dominique  
MIGAULT - Frédéric MICHÉ - Anne-Gaëlle RÉVAULT - François PAGEAU

**Etaient excusés** : Nadège VERON donne pouvoir à Chantal DEMY - Marc-Antoine de la CHEVASNERIE  
Laurence GEFFRAY - Valérie DUVERT donne pouvoir à Marie-Annick DURAND - Emmanuelle SOALHAT  
donne pouvoir à Hélène CHALLIER

**Secrétaire de Séance** : Laurence LÉPINE

Madame le Maire demande à Laurence LÉPINE, secrétaire de séance, de bien vouloir procéder à l'appel.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire soumet, à l'approbation de l'Assemblée délibérante, le compte-rendu du Conseil Municipal du 13 mars 2017. Le compte-rendu ne suscite aucune remarque et est approuvé à l'unanimité.

Frédéric MICHÉ souhaite obtenir des explications sur la situation de Marc-Antoine de la CHEVASNERIE. Il note, qu'une fois encore ce dernier est absent et n'a pas donné de pouvoir. En outre, il a adressé un message sur Facebook selon lequel il démissionnait du Conseil Municipal du fait de désaccords avec la Majorité Municipale. Frédéric MICHÉ souhaiterait être éclairé sur ce dernier point.

Madame le Maire indique qu'effectivement des désaccords sont apparus au fil des mois avec Marc-Antoine de la CHEVASNERIE et que l'on peut parler d'un divorce par consentement mutuel entre cet élu et la Majorité Municipale. Ce colistier était souvent absent des réunions municipales puisque ses obligations professionnelles le retenaient loin de Guérande. Elle estime que lorsque l'on veut s'exprimer, on vient au Conseil Municipal. Les commentaires de Marc-Antoine de la CHEVASNERIE sur Facebook ne l'intéressent pas et elle dit regretter la forme.

Elle conclut en annonçant que la procédure de remplacement de Marc-Antoine de la CHEVASNERIE est en cours et que le Conseil Municipal sera informé du nom de son remplaçant.

Hélène CHALLIER précise qu'Emmanuelle SOALHAT est absente pour raison de santé.

Madame le Maire dit en avoir été informée personnellement par Madame SOALHAT et qu'il en est de même pour Valérie DUVERT.

Puis Madame le Maire donne la parole à Thierry de LORGERIL.

### **1 – Subventions de fonctionnement aux associations 2017**

Thierry de LORGERIL donne lecture du projet de délibération et indique que ses collègues sont à la disposition des élus du Conseil Municipal pour apporter des précisions dans chacune de leur délégation.

Anne-Gaëlle RÉVAULT considère que s'agissant des associations sportives, des critères existent et ils sont appliqués de manière mathématique. Les élus du groupe qu'elle représente n'ont donc pas de remarque particulière pour cette catégorie d'associations.

Par contre, pour les autres associations, il n'y a pas de critères clairement définis. En commission, nous regardons le nombre d'adhérents, adhérents guérandais, les projets, la trésorerie et le bilan budgétaire de l'année écoulée mais pas de formule, ce qui laisse une grande part à la subjectivité. Et elle estime qu'il y a clairement des inégalités.

Par exemple, l'association LPO, Ligue de Protection des Oiseaux, qui travaille dans l'intérêt général, pour la biodiversité dont nous avons tous besoin, n'a le droit qu'à 100 €. Alors que la LPO a des salariés et n'a même pas un mois de réserve en trésorerie. Lors de la commission, Anne-Gaëlle RÉVAULT a fait remarquer qu'il restait de l'argent dans l'enveloppe dédiée à ces associations et qu'on pouvait donc se permettre de donner davantage à la LPO. Il a alors été décidé de donner 100 € de plus au comité de jumelage Dolgellau, en passant ainsi leur subvention de 700 à 800 € alors qu'ils ont 3 ans et demi de réserve de trésorerie et que la subvention de la Ville représente la moitié de leur budget annuel.

La LPO propose chaque année des sorties, des animations auxquelles les Guérandais peuvent participer : en 2017, 8 animations gratuites à Guérande dont une le 2 juin en liaison directe avec la Ville pour la semaine du développement durable, et 5 payantes avec un paludier, sans compter celles qui ont lieu à La Turballe, au Croisic, à Mesquer auxquelles les Guérandais peuvent également participer. La LPO intervient également dans les établissements scolaires et est présente lors de la journée douce dans les marais salants.

Les bénévoles de la Presqu'île forment une dizaine d'équipes qui comptent chaque mois les effectifs des oiseaux présents dans les traicts et les marais et participent ainsi au suivi international des populations d'oiseaux selon la convention de Ramsar. Les lunettes utilisées à une exception près sont celles des bénévoles et la LPO aurait besoin de plus de matériel. Cela serait possible si Guérande augmentait sa subvention à l'instar de certaines autres communes de la Presqu'île.

Les bénévoles participent aussi à un grand nombre de réunions ou comités de pilotage propres à Guérande ou à la Presqu'île.

Une jeune association, Le Rozo, a créé une monnaie locale afin de favoriser l'économie locale. Sujet qui tient pourtant à cœur à la Municipalité. Il a été décidé par la majorité de donner 0 € ! Il nous a été dit en commission que l'Association n'avait pas rencontré la Municipalité alors que Mme le Maire elle-même, avec d'autres personnes, les a rencontrés l'an dernier et les a encouragés dans leur projet en leur demandant comment les aider. Voilà le résultat ! C'est incompréhensible !

L'association Floriperl a obtenu 100 € alors qu'elle demandait 250 €, avec une petite trésorerie, un résultat 2016 négatif et un budget annuel de 3000 €.

La chorale « Les qu'ont pas de nom de la chanson » auront 0 € cette année, soit disant parce qu'ils n'ont pas utilisé la subvention l'an dernier et parce qu'ils n'auraient pas de projet spécifique. Pour le 1er point, ce n'est pas la seule association à avoir fait un bénéfice supérieur à la subvention, mais les autres associations ont tout de même le droit à une subvention cette année.

Leur dépense principale est la rémunération de leur chef de chœur. Ils n'ont pas un an de réserve pour cela, ce qui n'est pas rassurant.

Ils ont fait une prestation aux fêtes de Noël 2016 et un conseiller municipal de la majorité s'est déclaré très satisfait de cette prestation. Ils participeront donc sûrement aux prochaines festivités de Noël.

Ils ont participé à village en fête, ont écrit une chanson sur les marais salants.

En 2017 ils chantent à Pénestin, à Saint-Nazaire et, a priori sur les chemins des coteaux guérandais le 10 juin.

C'est cela que la Ville appelle « pas de projet spécifique » ?

Il a aussi été décidé de ne rien donner à la jeune association « les Jardins d'Arlequin » qui reprend l'idée portée par la Ville pendant des années, du prix d'écriture théâtrale dans une moindre mesure. La raison invoquée par la Ville est le manque d'ouverture au public. Pourtant ils ont des idées d'ouverture au public, ils ne souhaitent pas rester en circuit fermé, mais pour cela il leur faut des moyens financiers. Difficile d'étoffer leurs idées sans certitude financière. La Municipalité ne leur laisse aucune chance. C'est quand même étonnant d'avoir soutenu cette idée pendant des années et maintenant de refuser toute aide, même symbolique pour montrer un soutien.

Pour cette deuxième édition du prix, l'association proposera une master class aux classes théâtre des lycées guérandais avec une rencontre avec leur parrain Sylvain Renard en soirée ouverte à tous ceux qui souhaitent se plonger dans l'écriture théâtrale contemporaine.

L'auteur primé sera invité à revenir pour une rencontre avec un public choisi. Une lecture publique sera faite en accord avec les droits des auteurs. Le lauréat fera une intervention avec un public plus large.

Ces projets verront le jour grâce à la subvention accordée par notre député cette année.

Ils ont également envisagé la possibilité d'un partenariat avec la médiathèque.

Anne-Gaëlle RÉVAULT rappelle, qu'en plus, depuis cette année, les associations guérandaises doivent payer 140 € pour utiliser la salle des Perrières un samedi après-midi par exemple, le double pour les associations non guérandaises.

Enfin elle aimerait davantage d'explications sur le refus de donner une subvention à l'association Crab'tambours qui a pourtant organisé des concerts faisant la promotion de la musique locale. Avec la fermeture de la salle de répétition « On Air » l'an dernier, la majorité soutient de moins en moins ses musiciens locaux.

Les élus du groupe Vivons Guérande Ecologique et solidaire ne vont pas voter contre cette délibération car il est important que la Ville soutienne ses associations par des subventions, mais ils vont s'abstenir car ils estiment cette répartition inéquitable.

Madame le Maire indique que les décisions relèvent de chaque Commission. Elle fait confiance aux élus pour donner les éléments nécessaires dans le cadre de ces Commissions. Ne disposant pas des éléments de réponse, elle ne pourra pas apporter les éclaircissements demandés.

Anne-Gaëlle RÉVAULT dit ne pas avoir eu les éléments en Commission. Elle réitère son souhait d'avoir des éléments d'analyse en amont des Commissions.

Catherine LACROIX déplore qu'Anne-Gaëlle RÉVAULT n'ait pas communiqué les éléments dont elle fait état ce soir en Commission. S'agissant du Prix d'écriture Théâtrale, elle rappelle que la Ville fournit énormément de prestations sous forme d'aide en nature notamment par la mise à disposition gratuite de salles municipales. Quant à l'association Crab'Tambours, elle rappelle qu'il a été décidé de reporter à une date ultérieure l'octroi d'une subvention dans la mesure où le dossier de demande de subvention n'était pas suffisamment précis sur leurs projets.

Hélène CHALLIER estime qu'il est stérile de reprendre en Conseil Municipal toutes les revendications des associations ; selon elle, et comme l'a dit Madame le Maire, des choix doivent être opérés en Commission et les décisions ultimes assumées par la majorité municipale. Il lui semble peu intéressant de faire des interventions qui durent et qui ne sont pas toujours compréhensibles.

Madame le Maire répète que les débats doivent avoir lieu en Commission et même si l'on n'est pas d'accord avec les choix qui sont faits, le Conseil Municipal n'est pas le lieu où l'on doit en débattre.

Frédéric MICHÉ insiste sur le fait que la question c'est que les éléments ne sont pas donnés en Commission.

Madame le Maire ne pense pas qu'il y ait de problèmes dans le fonctionnement des Commissions.

Catherine LACROIX ajoute qu'il n'est pas interdit aux élus de se rapprocher des services municipaux s'ils souhaitent obtenir des informations complémentaires.

François PAGEAU indique que c'est aux services municipaux d'effectuer ce travail. « Si nous insistons et intervenons sur ce sujet, c'est que nous considérons que ce travail de préparation n'a pas été suffisamment bien fait. »

**VOTE : Majorité – 3 Abstentions (Frédéric MICHÉ, Anne-Gaëlle RÉVAULT, François PAGEAU)**

Madame le Maire donne la parole à Bernard MACE

## **2 – Mise à disposition du patrimoine d'éclairage public au SYDELA - FCTVA**

Hélène CHALLIER souhaite connaître la somme acquittée par la Ville et quel est le montant de TVA récupéré.

Thierry de LORGERIL répond que la Ville a réglé, entre 2014 et 2016, 457 041,43 euros et a récupéré 73 900 euros.

**VOTE : Unanimité**

Madame le Maire donne la parole à Thierry de LORGERIL

### **3 – Garantie d'emprunts Caisse des Dépôts et Consignations à Espace Domicile – Opération La Torre**

Françoise JOUNIER précise que cette opération concerne 10 logements dont la livraison est prévue pour début juillet 2017. On dénombre, 5 T2, 3 T3, et 2 T4. L'Etat est réservataire de 30% des logements, Action logement de 50% des logements et la Ville de 20%. Les commissions d'attribution sont en cours. Pour information, le montant du loyer pour un T2 en PLAI se situe aux alentours de 300 euros mensuels.

Madame le Maire rappelle, qu'en plus de ces logements, il ne faut pas oublier la production de logements sociaux à la Maison Neuve.

Hélène CHALLIER estime qu'il serait cohérent que Cap Atlantique cautionne également ces emprunts dans la mesure où l'Intercommunalité a en charge la politique de l'Habitat.

Madame le Maire fait remarquer que les élus Guérandais militent en ce sens et depuis des années auprès du Président de Cap Atlantique et jusqu'à présent, force est de constater qu'ils essuient une fin de non recevoir de la part de la Communauté d'Agglomération.

Madame le Maire admet que c'est étonnant et que les élus de Guérande vont continuer à défendre cette proposition.

**VOTE : Unanimité**

### **4 – Garantie d'emprunts Caisse des Dépôts et Consignations à Espace Domicile – Opération L'Avant Garde**

Françoise JOUNIER indique que cette démarche correspond à l'un des engagements de l'équipe municipale qui est de susciter une offre de logements adaptés aux séniors à proximité des commerces et des services. Cette opération est dotée d'un ascenseur, ce qui est unique dans le parc social de Guérande. La particularité de cette opération est que la Ville a la possibilité de réserver tout ou partie des logements réservés au contingent Préfecture à des personnes de plus de 65 ans. Leur demande devra être motivée pour raison de santé, de handicap ou de rapprochement des services ou si leur logement antérieur est devenu inadapté.

Actuellement, plus de 30% des demandes de logements sociaux sont formulées par des personnes de 50 ans et plus.

Madame le Maire tient à souligner l'originalité de ce programme qui répond à la règle de mixité sociale avec des logements diffus dans l'ensemble du programme.

**VOTE : Unanimité**

### **5 – Garantie d'emprunt CIL Atlantique à Espace Domicile – Opération L'Avant Garde**

Hélène CHALLIER souhaiterait avoir une communication pédagogique sur le CIL dans le magazine municipal afin que chacun puisse savoir qui peut en bénéficier.

En outre, elle met en garde sur le fait d'avoir des critères trop stricts sur une cible bien définie. Selon elle, on peut craindre, dès lors, que des logements ne soient pas affectés car il n'y a pas le besoin en

face. Il faut donc bien étudier les choses et avoir la possibilité de faire marche arrière si le logement restait inoccupé un certain temps.

Françoise JOUNIER indique que si il n'y avait pas la demande, il est évident que les logements rebasculeraient dans les logements contingentés classiques. Il y a une souplesse par rapport au système.

Françoise JOUNIER précise que l'on ne parle plus de CIL mais d'action logement et on sent qu'il y a un vrai dynamisme depuis le début de l'année sur l'action logement notamment au sein des commissions d'attribution. Et l'on compte bien exploiter et travailler ce dynamisme sans perdre de vue que c'est bien à l'employeur de collecter l'information et de la donner à ses salariés.

**VOTE : Unanimité**

Madame le Maire donne la parole à Bernard MACE

#### **6 – Travaux de voirie 2017 – Lancement d'une consultation – Autorisation de signer les marchés**

Dominique MIGAULT rappelle que, grâce à la délibération votée en 2016, le Conseil Municipal a autorisé Madame le Maire à engager des travaux de voirie sans repasser devant le conseil municipal sous réserve que ceux-ci soient présentés en Commission.

Les élus de Guérande Alternance auraient aimé avoir un descriptif et un montant individuel des travaux d'autant qu'il y a eu quelques changements par rapport à ce qui avait été présenté en Commission.

Dominique MIGAULT souhaiterait savoir ce que sont devenus les travaux envisagés avenue des Noëllés pour un montant de 50 000 euros. Il n'apparaît aucun descriptif et chiffrage pour l'avenue de Brière.

Elle demande si la réfection et la mise en accessibilité des trottoirs est incluse pour le boulevard Emile POURIEUX où il devient dangereux de se déplacer à pieds, notamment pour les personnes ayant des difficultés de mobilité.

Enfin, elle aimerait avoir des informations sur le plan de circulation et savoir où en est l'étude.

Bernard MACE précise que cette délibération concerne un programme de réfection de voirie. L'avenue des Noëllés fait partie d'un programme plus vaste d'aménagement et n'est donc pas répertoriée dans ce projet de délibération.

S'agissant du Plan de Circulation, Madame le Maire proposera au mois de juin un Conseil Municipal privé spécifique qui sera exclusivement consacré à ce sujet compte tenu des enjeux.

Hélène CHALLIER tient à rappeler qu'il n'est pas question pour les élus de Guérande Alternance de "titiller" la majorité municipale mais dans la mesure où l'on est dans un dispositif d'accord cadre, elle estime qu'il est légitime d'obtenir des éléments plus précis.

**VOTE : Unanimité**

Madame le Maire présente le projet de délibération suivant.

### **7 – Convention avec CAP sur l'étude A.D.D.R.N. pour la reconversion de l'ilot Saint-Jean**

Hélène CHALLIER estime qu'il y a déjà eu beaucoup d'études et elle s'inquiète du coût de telles études. Il serait peut-être intéressant de communiquer ces études à l'A.D.D.R.N si toutefois, cette agence n'avait pas déjà été mise dans la boucle à l'époque. Hélène CHALLIER garde en mémoire une exposition à la Chapelle St Michel qui était fort bien documentée et qui pourrait sans doute être réutilisée. La question est donc, « pourquoi doit-on encore remettre des sous dans cette affaire-là » alors que le travail de réflexion a déjà été réalisé selon elle.

Madame le Maire précise qu'il ne s'agit pas ici d'une étude à proprement parler mais d'une aide à l'écriture d'un avant-projet pour lancer un appel à projet sur la reconversion de ce site. Il s'agit d'aboutir à quelque chose de très concret avec un engagement de travaux dans les années à venir.

Hélène CHALLIER souhaite que les choses soient bien claires pour savoir exactement ce pourquoi les élus votent.

Madame le Maire lui confirme qu'il s'agit bien d'un accompagnement à l'écriture d'un appel à-projet et non d'une étude.

Hélène CHALLIER se dit inquiète pour l'avenir du Musée de la Poupée.

Madame le Maire dit avoir rencontré les responsables du Musée de la Poupée qui seront associés à l'écriture de cet avant projet ; que Madame CHALLIER se rassure, le Musée n'a pas été oublié.

Selon Hélène CHALLIER, il faut que la Ville s'engage pour que le Musée ne ferme pas. Ce Musée fonctionne sur la base du Volontariat et rend un vrai service en terme de rayonnement touristique. Il ne faut pas qu'il ferme sinon ce sera difficile de le rouvrir.

Madame le Maire confirme que la Ville mettra en œuvre les moyens nécessaires pour que le Musée de la Poupée soit conservé.

#### **VOTE : Unanimité**

La parole est donnée à Luc PORTET qui propose de regrouper les projets de délibération 8 et 9 dans la mesure où elles sont similaires.

### **8 – Convention de partenariat avec l'entreprise CHARIER TP pour la Fête médiévale 2017**

Hervé NAEL s'étonne que l'on vote une convention a posteriori.

Madame le Maire prend note de la remarque qu'elle partage et demande qu'à l'avenir les dossiers soient mieux anticipés.

#### **VOTE : Unanimité**

### **9 – Convention de partenariat avec la société TERRE DE SEL pour la Fête médiévale 2017**

#### **VOTE : Unanimité**



La parole est donnée à Catherine LACROIX.

**10 – Définition du cadre portant sur le mécénat en faveur du programme pluriannuel de restauration du patrimoine**

Madame le Maire précise que la Ville va bénéficier de l'expertise de la Fondation du Patrimoine et une convention va être signée entre la Ville et cette institution.

Frédéric MICHÉ rappelle que la Majorité Municipale demande au Conseil Municipal l'autorisation de recourir au mécénat pour le financement du programme de restauration des monuments historiques de la ville, pourquoi pas, mais au préalable, les élus de son groupe ont quelques remarques à formuler :

Sur le site du ministère de la culture, le mécénat se définit comme étant "le soutien matériel apporté, sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général." (Arrêté du 6 janvier 1989 relatif à la terminologie économique et financière). Il se traduit par le versement d'un don (en numéraire, en nature ou en compétence) à un organisme pour soutenir une œuvre d'intérêt général. Si le bénéficiaire est éligible au mécénat déductible, le don ouvre droit, pour les donateurs (entreprises et particuliers), à certains avantages fiscaux. »

Première remarque : Alors qu'en conseil municipal il est régulièrement déploré le manque de soutien financier de l'Etat, le recours au mécénat qui ouvre des droits à des réductions fiscales sur l'impôt sur le revenu ou sur l'impôt sur la fortune permet d'affecter de l'argent initialement orienté vers le budget de l'Etat vers des projets locaux, et ici municipaux. La part du mécénat vient donc grossir le volume des subventions perçues par la Ville pour cette opération de restauration.

Deuxième remarque : Il ne faudrait pas que le recours au mécénat soit un moyen habile de masquer des erreurs de gestion que les élus du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire ont régulièrement dénoncées en conseil municipal. Il est bien sûr légitime de chercher tous les moyens de financement qui peuvent se présenter, par contre, il souhaiterait que ce soit dans un contexte budgétaire mieux maîtrisé. Par exemple, souvenons-nous des sommes mises en œuvre dans le projet contestable et contesté de Saillé, arrêté en cours de route, ce qui laisse la restauration du village non achevée et des Saillotins avec une rue principale détériorée.

Troisième remarque : pour finir et pour se référer à la définition du mécénat, « le soutien matériel apporté, sans contrepartie », les élus de son groupe demandent à ce que le projet de mur virtuel ne soit pas retenu. Il ne faut pas confondre sponsoring ou parrainage et mécénat, le mécène est bénéficiaire d'un abattement fiscal, ce n'est pas un « généreux donateur » !

En fonction de la réponse de la Majorité Municipale sur ce dernier point les élus du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire réservent leur vote sur cette délibération.

Madame le Maire ne peut accepter le qualificatif de gestion désinvolte et aléatoire. Elle rappelle que sur ce dossier, la Ville a été accompagnée par la Fondation du Patrimoine dont le sérieux ne peut être remis en cause.

Selon elle, il existe des donateurs qui agissent pour la sauvegarde du patrimoine et pas seulement pour bénéficier de déductions fiscales.

La pierre sur un mur virtuel peut être une contrepartie et ce dispositif est une bonne chose pour les finances de la commune.

La Majorité Municipale défend cette action qui permet à des personnes privées ou morales attachées au patrimoine et à leur territoire de pouvoir s'engager dans leur sauvegarde.



Aujourd'hui, eu égard aux finances des collectivités locales, ces dernières sont contraintes à avoir recours à des fonds privés et il n'y a aucune honte à cela.

Hélène CHALLIER pense que les entreprises vont être intéressées par ce dispositif pour leur communication mais elle met en garde sur les éventuels conflits d'intérêt dans le domaine des marchés publics, notamment dans le cadre des procédures d'appel d'offres. Elle demande si un délai sera imposé entre le moment du don et la possibilité de participer à un appel d'offres sur la Ville.

Madame le Maire la rassure en lui indiquant que le dispositif sera très encadré et que la Ville sera vigilante sur cette question des marchés publics.

**VOTE : Majorité - 1 Contre (François PAGEAU) - 2 Abstentions (Frédéric MICHÉ, Anne-Gaëlle RÉVAULT)**

#### **11 – Création d'un Comité mécénat lié au programme pluriannuel de restauration du patrimoine**

Au regard de l'intérêt de ce dossier pour la Ville, Hélène CHALLIER souhaiterait qu'un membre de l'opposition puisse siéger au sein de ce Comité.

Madame le Maire accepte la proposition d'Hélène CHALLIER et propose que cette dernière représente l'opposition au sein du Comité.

Hélène CHALLIER accepte la proposition et remercie Madame le Maire.

**VOTE : Majorité - 1 Contre (François PAGEAU) - 2 Abstentions (Frédéric MICHÉ, Anne-Gaëlle RÉVAULT)**

#### **12 – Convention de souscription avec la Fondation du patrimoine en faveur du programme pluriannuel de restauration du patrimoine**

Madame le Maire précise, qu'à la demande, en dernière minute, de la Trésorière Municipale, le texte de la délibération a été légèrement modifié par rapport au projet adressé aux membres du Conseil Municipal.

**VOTE : Majorité - 1 Contre (François PAGEAU) - 2 Abstentions (Frédéric MICHÉ, Anne-Gaëlle RÉVAULT)**

#### **13 – Convention d'objectifs entre la Ville de Guérande et la Société Publique Locale « Destination Bretagne Plein Sud » pour la mise en œuvre du label Ville et Pays d'art et d'histoire**

Hervé NAËL demande si le Conseil Municipal peut connaître le nom de la personne citée dans la délibération.

Madame le Maire lui répond qu'il s'agit de Laurent BLANCHARD.

**VOTE : Unanimité**

**14 – Convention avec la Mission locale de la Presqu'île sur les modalités d'accès au service du Cybercentre**

Cette délibération ne fait l'objet d'aucune remarque

**VOTE : Unanimité**

**15 – Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec l'association de l'Office de tourisme de Guérande pour la réalisation d'une vitrine pour le Trésor de la collégiale Saint-Aubin**

Hélène CHALLIER fait savoir que les élus de son groupe ne voteront pas favorablement l'achat d'une vitrine à 63 000 euros ; cette somme lui semble excessive.

Madame le Maire lui précise que cette décision d'acquérir une vitrine pour abriter le Trésor de Guérande relève du Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme. En effet, avec la création de la SPL Bretagne Plein Sud, l'association qui gérait l'Office de Tourisme de Guérande a été dissoute et avant cette dissolution le Conseil d'Administration a décidé d'affecter le fonds de trésorerie à l'acquisition de cette vitrine.

L'objet de la délibération n'est donc pas de voter des crédits pour l'achat de la vitrine mais de déléguer la maîtrise d'ouvrage à un organisme autre que la Ville.

Hélène CHALLIER souhaite connaître la composition du Trésor.

Catherine LACROIX lui répond qu'il s'agit d'objets et de tenues liturgiques qui sont utilisés lors des offices dont certains datent du XVIIIème siècle et sont inscrits à l'inventaire des Monuments Historiques.

**VOTE : Majorité - 3 Contre (Hélène CHALLIER, Dominique MIGAULT, Emmanuelle SOALHAT)  
- 1 Abstention (Hervé NAËL)**

La parole est donnée à Anouk PAOLOZZI DABO

**16 – Convention avec la Caisse d'Allocations Familiales sur l'accès à « Mon compte Partenaire »**

Hélène CHALLIER rappelle qu'il est du devoir des élus et de leur responsabilité de faire barrage à l'extension de l'accès aux données informatiques.

Madame le Maire lui indique que ce n'est pas la première fois que le Conseil Municipal délibère sur un tel sujet. Cette pratique permet de simplifier l'accès aux données. Cela peut être facilitant pour traiter certains dossiers d'aide sociale et éviter que les usagers aient à rapporter systématiquement les pièces justificatives.

Hélène CHALLIER met en garde sur le fait de ne pas démunir les gens de leurs données en dématérialisant systématiquement les documents.

Anouk PAOLOZZI DABO lui répond que l'utilisateur peut refuser que l'on accède à ses données mais la Caisse d'Allocations Familiales encourage vivement les communes à en faire usage. De plus, la Ville

reste très vigilante à leur utilisation et seuls quelques agents bien identifiés peuvent avoir accès à ces données en s'entourant de toutes les précautions nécessaires.

**VOTE : Unanimité**

La parole est donnée à Françoise JOUNIER

### **17 – Modification de composition de la Commission Communale d'Accessibilité**

Françoise JOUNIER précise que l'association Valentin HAUY est un acteur historique de l'aide aux personnes déficientes visuelles. Elle a été créée en 1889 et est reconnue d'utilité publique depuis 1891. A ce titre, cette association déploie un grand nombre de services et d'actions tels : défendre les droits des déficients visuels, assurer leur formation et l'accès à l'emploi, restaurer et développer leur autonomie, promouvoir l'accès à l'écrit, proposer des activités culturelles, sportives et de loisirs accessibles.

**VOTE : Unanimité**

La parole est donnée à Bernard MACE

### **18 – Autorisation de dépôt de dossiers d'autorisation de travaux**

Cette délibération ne suscite aucune remarque

**VOTE : Unanimité**

La parole est donnée à Marie-Annick DURAND

### **19 – Affaires foncières - Opération d'aménagement de la ZAC de Villejames Kerhilliers - Suppression**

Cette délibération ne fait l'objet d'aucun débat

**VOTE : Unanimité**

### **20 – Affaires foncières - Opération d'aménagement de la ZAC Villejames I et II - Suppression**

Cette délibération ne suscite aucun commentaire

**VOTE : Unanimité**

### **21 – Affaires foncières – rue de la Prévôté – vente dépendance communale**

Anne-Gaëlle RÉVAULT et les élus de Vivons Guérande Ecologique et Solidaire comprennent le souhait de l'école Sainte-Marie de rénover ce bâtiment, cependant ils trouvent important que la commune conserve son patrimoine foncier pour maîtriser sa destination future et pour pouvoir

l'utiliser en complément de l'utilisateur principal. Ils estiment important de conserver cette salle intra-muros afin de pouvoir l'utiliser aux vacances scolaires par exemple.

Pour que ce bâtiment soit tout de même utilisable par l'école Sainte-Marie dans de bonnes conditions, ils pensent que la Ville pourrait faire les travaux, en répondant aux besoins de l'école.

Ils s'opposent donc à la vente mais soutiennent le fait de rénover ce bâtiment.

Madame le Maire rappelle que la Ville ne peut financer des travaux d'investissement pour un établissement scolaire privé. Toutefois, dans la mesure où la Municipalité souhaite conserver une école dans l'Intra-Muros, elle répond à la demande des gestionnaires de cet établissement d'acquiescer ce bien dans l'optique du projet porté par l'OGEC. .

Anouk PAOLOZZI-DABO complète l'intervention de Madame le Maire en précisant que cette vente s'inscrit dans un projet global pour l'école et que ce bâtiment de 50 mètres carrés n'était pas assez spacieux pour que la Ville y installe un Accueil périscolaire.

**VOTE : Majorité – 3 Contre (Frédéric MICHÉ, Anne-Gaëlle RÉVAULT, François PAGEAU)**

La parole est donnée à Frédéric DUNET

## **22 – Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR)**

Dominique MIGAULT fait état d'un chemin de randonnée pédestre entre Brézéan et la Madeleine et demande s'il est envisagé d'aménager une liaison pour les VTT.

Frédéric DUNET indique que des pourparlers sont en cours avec Cap Atlantique sur ce sujet.

**VOTE : Unanimité**

Madame le Maire présente la délibération suivante

## **23 – Modification des statuts du Syndicat intercommunal de La Madeleine**

Hélène CHALLIER note que l'aménagement du bourg de la Madeleine a été oublié. Elle rappelle que dans le Plan Global de Développement élaboré dans le précédent Municipal, il était fait mention de l'aménagement d'un espace commercial dans le bourg de la Madeleine ; or, aujourd'hui ce projet ne semble plus à l'ordre du jour. Il lui semble que le Syndicat devrait se saisir de la compétence Développement économique et Aménagement.

Aujourd'hui, les Madeleinois aspirent à un développement harmonieux de leur village. En outre, Hélène CHALLIER s'interroge sur la suite qui a été donnée aux études menées en leur temps.

Madame le Maire répond que le Syndicat Intercommunal n'a pas vocation à porter un projet commercial. Les porteurs de projet ne sont plus intéressés.

Hélène CHALLIER rappelle que ces porteurs de projet ne voulaient pas de bail emphytéotique.

Madame le Maire lui rappelle la décision du Syndicat de rester propriétaire du foncier.

Luc PORTET intervient pour dire qu'il serait peut-être intéressant de retravailler sur le développement de la Madeleine.

**VOTE : Unanimité**

Madame le Maire présente la délibération suivante

**24 – Délégation de compétences du Conseil municipal au Maire conformément à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales**

Cette délibération ne donne lieu à aucun débat.

**VOTE : Unanimité**

La parole est donnée à Nicolas CRIAUD

**25 – Dérogation au repos dominical pour le magasin Carrefour City en juillet et août 2017**

François PAGEAU rappelle que philosophiquement, son groupe n'est pas favorable à l'ouverture des magasins autres que touristiques, le dimanche.

Il considère, en effet, que ce jour peut être consacré à d'autres activités sociales, sportives ou familiales. Raison pour laquelle, il a voté « contre » depuis le début de ce mandat.

Ceci étant, ils sont prêts à faire évoluer leur position sur ce sujet spécifique.

Cette ouverture peut répondre, en effet, à la demande d'une certaine clientèle touristique de passage. La situation stratégique du magasin dans le centre-ville permet d'y renforcer l'implantation du commerce et de soutenir le dynamisme économique.

Pour ces raisons ils s'abstiendront.

Cette ouverture a dû être validée par la convention collective du magasin.

Encore une fois, ils n'approuvent pas forcément l'idée d'une consommation 7 jours sur 7.

Par ailleurs, la réponse faite lors d'un précédent conseil à leur question sur les conditions d'ouverture le dimanche ne les ayant pas pleinement convaincus, est-il possible de réexpliquer la réglementation ?

Elle stipule : « Guérande étant classée comme touristique, l'ouverture le dimanche est de droit hormis les coiffeurs, les marchands de meubles, les réparateurs et les vendeurs de caravanes ». Il n'est nullement question des magasins alimentaires. D'où la question.

Nicolas CRIAUD répond que les magasins alimentaires sont soumis à un régime particulier.

**VOTE : Majorité – 3 Abstentions (Frédéric MICHÉ, Anne-Gaëlle RÉVAULT, François PAGEAU)**

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 21h15 après avoir indiqué que le prochain Conseil Municipal se tiendra le lundi 26 juin 2017.